

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le retrait d'un réservoir de propane au lycée Bernard Chochoy par la société SOTRASUR SAS – CD 981 route de Gisors – 60390 AUNEUIL Cédex,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue Marx Dormoy le long du lycée Bernard Chochoy le **Vendredi 16 Mai 2025 de 6h00 à 14h00.**

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de la société SOTRASUR SAS,
- Madame la Proviseure du lycée Bernard Chochoy,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 25 Avril 2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **25 AVR. 2025**